

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009  
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVET Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10  
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30  
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle  
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

**EXCUSEE :**

Mme HAYE Isabelle  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Prise de délégation des aides à la pierre par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Signature de l'avenant n°4 pour la convention générale de délégation des aides à la pierre et des avenants y afférents - Décision -**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La CUB a pris, par les délibérations du 24 juin 2005 et du 20 janvier 2006, la délégation des aides à la pierre de l'Etat, dans les conditions prévues par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Après trois années de fonctionnement de la délégation, un bilan positif de celle-ci a été établi par les services de la CUB.

Par ailleurs, le Plan de Cohésion Sociale prenant fin le 31 décembre 2009, la CUB était désireuse de prolonger sa première délégation d'une année. Cette possibilité lui a été offerte dans le cadre de la loi de finances rectificative du 31 décembre 2008 (JORF n°0304 du 31 décembre 2008 page 20518).

Par délibération du 22 Décembre 2008, la CUB a demandé une prolongation d'une année de sa première délégation. Par courrier du 11 Février 2009, le Préfet lui a accordé tout en demandant la mise en place d'une évaluation.

Cette évaluation doit permettre de :

- Disposer d'une analyse du contenu de la délégation de compétence ainsi que des objectifs de la politique publique du logement,
- D'analyser les process et jeux d'acteurs mis en œuvre dans la délégation,
- D'évaluer les politiques de l'habitat mises en œuvre.

Cette évaluation servira de base à une réflexion sur le devenir du règlement d'intervention de la CUB en vue d'une mise à jour pour 2010.

Pour l'année 2009, il est proposé de suivre les règles d'intervention en vigueur et les crédits disponibles au budget principal 2009.

En cas de besoin, si l'offre en logement s'avérait plus importante que prévue, une décision modificative interviendrait dans ce sens.

Pour sa part, l'Etat propose en 2009 les enveloppes suivantes sur la base d'un objectif de 2 034 logements à produire en PLUS/PLAI (détail dans l'annexe Bilan 2008 – Perspectives 2009 p. 5) qui seront notifiées pour l'Aquitaine, lors du Comité Régional de l'Habitat du 3 mars 2009 :

- 10 121 000 € pour le logement locatif social, dont 1 million d'euros au titre de la VEFA 30 000,
- 3 872 165 € pour l'habitat privé (ANAH) dont 700 000 € de dotation spécifique Plan de Relance

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, le montant total est donc de 13 683 754 €.

*Pour mémoire : Bilan 2008 et perspectives 2009 en annexe.*

Au regard de ces éléments et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à la convention générale de délégation de compétence des aides à la pierre entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'Etat,
- Valider le principe d'une évaluation portée par l'Etat,
- Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants parc privé (- gestion des aides privées - mise à disposition des services de l'Etat).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 MARS 2009  
  
PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

M. VÉRONIQUE FAYET